

# L'AJBM en vrac

## Le développement durable, le droit et les affaires font bon ménage



**Anne-Marie Robichaud**, membre du Comité des affaires publiques  
robichaud\_anne@hotmail.com



**Evelyne Leblanc**, membre du Comité des affaires publiques  
eleblanc@sartec.qc.ca

Le 20 février dernier se tenait la deuxième édition du colloque Droit, affaires et développement durable au Club St-James, où les questions liées à la vérification diligente, les normes environnementales et les investissements responsables étaient à l'honneur.

Une soixantaine de professionnels et juristes du milieu des affaires et de l'environnement ont assisté à cet événement, réalisé sous la gouverne de l'Éco-comité conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM).

L'événement a été un franc succès, tant quant à son taux de participation que pour la qualité de ses conférences, qui étaient à la fois pertinentes et abordaient des enjeux actuels. Soulignons que grâce à la plantation de six arbres, le colloque compensera cinq fois les émissions de gaz à effets de serre générées par l'événement ainsi que par ses participants pour s'y rendre. Plus précisément, ces arbres seront mis en terre dans le parc Les Salines de Saint-Hyacinthe, à proximité de l'autoroute 20.

Quant aux conférences, le colloque a pu compter sur plusieurs conférenciers de renom tant du milieu juridique que des affaires. Tout d'abord, la conférence sur la vérification diligente a été menée de main de maître par M<sup>e</sup> Odette Nadon, de Lapointe Rosenstein, et M<sup>e</sup> Robert Daigneault, de Daigneault, avocats inc., ainsi que par l'ingénieur-géologue Jean Halde, de DDH Genivar. Tout le processus de vérification diligente en matière environnementale a été passé au peigne fin par ces conférenciers, qui ont insisté sur l'importance de l'étude des questions liées à l'environnement depuis la décision *Ciment Saint-Laurent* de la Cour suprême du Canada.

Les conférenciers Sébastien Léonard de Zéro CO2 et Pierre Boileau de l'Association canadienne de normalisation ont abordé les avantages et opportunités des normes environnementales, réglementaires ou volontaires dans le secteur des affaires, dont les particularités des normes ISO.

Par la suite, Olivier Gamache de Groupe environnement

responsable nous a entretenus des différents types d'investissements basés sur des critères éthiques, socialement responsables, durables et/ou verts. Les investisseurs réclament de plus en plus ce type d'investissements et ce, particulièrement en temps de crise.



Enfin, le directeur pour le Québec de la Fondation David Suzuki, Karel Mayrand, a rappelé les grands enjeux du développement durable dans le contexte de la crise économique dont, entre autres, l'urgence d'agir dans l'immédiat et le fait que chaque geste du quotidien compte. Du même souffle, il a abordé les objectifs de la Fondation David Suzuki, installée depuis peu au Québec.

Pour réaliser cet événement, la généreuse collaboration de Loto-Québec (Or), DDH Environnement Ltée, Fasken Martineau, Lapointe Rosenstein, Zéro CO2 (Argent) ainsi que Daigneault, avocats inc., le Conseil des entreprises de services environnementaux et Recyc-Québec (Bronze) a été essentielle. Le Barreau de Montréal et l'AJBM les remercient pour leur implication, sans laquelle ce colloque n'aurait pu être possible. ■



**LOTO  
QUÉBEC**